



FICHE TERRITOIRE

Artigues

Commune · Département 83

Bénéficiaire

Code INSEE	83006
EPCI de rattachement	CC Provence Verdon
Population	282 habitants
Population DGF	307 habitants (exercice 2026)

Projets et financements

Projets recensés	3
Subventions accordées	198 545,37 €
Travaux éligibles	866 385,00 €
Taux moyen de subvention	25,67 %
Dispositifs mobilisés	DETR, EAURMC

Dispositif	Projets	Montant accordé
DETR	2	125 484,37 €
EAURMC	1	73 061,00 €

Répartition des dispositifs mobilisés

DETR		2 projets
EAURMC		1 projet

Évolution des financements

2018		141 101,00 €
2023		57 444,37 €

Commune

Année	Projets	Travaux éligibles	Subventions accordées	Taux moyen
2018	2	504 000,00 €	141 101,00 €	28,50 %
2023	1	362 385,00 €	57 444,37 €	20,00 %
Total	3	866 385,00 €	198 545,37 €	25,67 %

Évolution par dispositif

DETR

Montant accordé par année

2018		68 040,00 €
2023		57 444,37 €

Nombre de dossiers par année

2018		1 dossier
2023		1 dossier

EAURMC

Montant accordé par année

2018		73 061,00 €
------	-------------	-------------

Nombre de dossiers par année

2018		1 dossier
------	-------------	-----------

Répartition par tranche de subvention

Tranche	Projets	Part
Moins de 25 000 €	0	0,00 %
25 000 à 50 000 €	0	0,00 %
50 000 à 100 000 €	3	100,00 %
100 000 à 250 000 €	0	0,00 %
250 000 € et plus	0	0,00 %

Répartition par tranche de subvention par dispositif

Dispositif	< 25 k€	25-50 k€	50-100 k€	100-250 k€	250 k€ et +
DETR	0	0	2	0	0
EAURMC	0	0	1	0	0

Principales catégories financées

Commune

Catégorie	Projets	Travaux éligibles	Subventions accordées	Taux moyen
Eau & assainissement	1	252 000,00 €	73 061,00 €	30,00 %
Non renseigné	1	252 000,00 €	68 040,00 €	27,00 %
1. Travaux alimentation en eau potable et assainissement (hors GEMAPI) (DETR1)	1	362 385,00 €	57 444,37 €	20,00 %
Total	3	866 385,00 €	198 545,37 €	25,67 %

Source et mise à jour

Source : API Découpage administratif et Annuaire des Entreprises.

Données consultées ou mises en cache le 14/10/2026.

Document généré depuis Suivi Subventions. Les montants et informations doivent être vérifiés auprès des organismes compétents avant toute décision.